



## FIR-ADH BI (Partie A)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation : FIR-ADH BI (Partie A)  
Nom chimique :  
Type de produit : Mélange  
UFI : QK30-K0ST-100Y-X54M

#### 1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : - Utilisations industrielles et professionnelles.

#### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FIRCHIM FRANCE S.A.S.  
ZA de la Glèbe - BP 262 - Savignac  
12202 Villefranche de Rouergue cedex  
Téléphone : 05 65 81 16 37  
Site web [www.firchim.fr](http://www.firchim.fr)

#### 1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 France

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Org. Perox. E	Peroxydes organiques - type E
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée - Catégorie 1A
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H335)
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3

#### 2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle (CAS No.: 80-62-6) | acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque (CAS No.: 79-41-4) | bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane éther diglycidique du bisphénol A (CAS No.: 1675-54-3) | hydroperoxyde de , -diméthylbenzyle;hydroperoxyde de cumène hydroperoxyde de cumène (CAS No.: 80-15-9) | Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (CAS No.: 9003-36-5) | [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane (CAS No.: 2530-83-8) | 2,2'-éthylendioxydiéthyl diméthacrylate (CAS No.: 109-16-0)

Mention d'avertissement : Danger

## FIR-ADH BI (Partie A)

### Pictogrammes des risques



### Mentions de danger

H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P220	Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P261	Éviter de respirer les brouillards/les vapeurs/les aérosols.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P410	Protéger du rayonnement solaire.
P420	Stocker séparément.
P501	Éliminer le contenu/le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### Phrases EUH

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
--------	---

## FIR-ADH BI (Partie A)

### Étiquetage (<= 125ml)

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les brouillards/les vapeurs/les aérosols.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Phrases EUH

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
--------	---

### 2.3 - Autres dangers

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 - Substances

Non applicable

### 3.2 - Mélanges



## FIR-ADH BI (Partie A)

Nom chimique	N°	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques
méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle	n°CAS : 80-62-6 Numéro d'identification UE : 607-035-00-6 N°CE : 201-297-1	>= 40 - < 60	Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 3 - H335	Non applicable
acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque	n°CAS : 79-41-4 Numéro d'identification UE : 607-088-00-5 N°CE : 201-204-4	>= 3 - < 5	Acute Tox. 4 Dermal - H312 Acute Tox. 4 Oral - H302 Skin Corr. 1A - H314	STOT SE 3 - H335 : 1<=%<=100
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phé nyl]propane éther diglycidique du bisphénol A	n°CAS : 1675-54-3 Numéro d'identification UE : 603-073-00-2 N°CE : 216-823-5	>= 1 - < 3	Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317	Eye Irrit. 2 - H319 : 5<=%<=100 Skin Irrit. 2 - H315 : 5<=%<=100
hydroperoxyde de , -diméthylbenzyle;hydroperox yde de cumène hydroperoxyde de cumène	n°CAS : 80-15-9 Numéro d'identification UE : 617-002-00-8 N°CE : 201-254-7	>= 1 - < 3	Acute Tox. 3 Inhalation - H331 Acute Tox. 4 Dermal - H312 Acute Tox. 4 Oral - H302 Aquatic Chronic 2 - H411 Org. Perox. E - H242 Skin Corr. 1B - H314 STOT RE 2 - H373	Skin Corr. 1B - H314 : 10<=%<=100 Skin Irrit. 2 - H315 : 3<=%<10 Eye Dam. 1 - H318 : 3<=%<10 Eye Irrit. 2 - H319 : 1<=%<3 STOT SE 3 - H335 : 1<=%<=100
Formaldéhyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol	n°CAS : 9003-36-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 500-006-8	>= 1 - < 3	Aquatic Chronic 2 - H411 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317	Non applicable
[3-(2,3-epoxypropoxy)propyl]tr iméthoxysilane	n°CAS : 2530-83-8 Numéro d'identification UE : N°CE : 219-784-2	>= 1 - < 3	Aquatic Chronic 3 - H412 Eye Dam. 1 - H318	Non applicable
2,2'-ethylenedioxydiethyl diméthacrylate	n°CAS : 109-16-0 Numéro d'identification UE : N°CE : 203-652-6	>= 1 - < 3	Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
2,6-di-tert-butyl-p-cresol	n°CAS : 128-37-0 Numéro d'identification UE : N°CE : 204-881-4	>= 0,25	Aquatic Chronic 1 - H410	Non applicable
1,1,2-trichloroéthane	n°CAS : 79-00-5 Numéro d'identification UE : 602-014-00-8 N°CE : 201-166-9	< 0,5	Acute Tox. 4 Dermal - H312 Acute Tox. 4 Inhalation - H332 Acute Tox. 4 Oral - H302 Carc. 2 - H351	Non applicable
méthanol	n°CAS : 67-56-1 Numéro d'identification UE : 603-001-00-X N°CE : 200-659-6	< 0,25	Acute Tox. 3 Dermal - H311 Acute Tox. 3 Inhalation - H331 Acute Tox. 3 Oral - H301 Flam. Liq. 2 - H225 STOT SE 1 - H370	STOT SE 1 - H370 : 10<=%<=100 STOT SE 2 - H371 : 3<=%<10

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 - Description des mesures de premiers secours

<u>En cas d'inhalation</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.</li> <li>- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.</li> <li>- Au moindre symptôme d'intoxication, consulter impérativement un médecin.</li> </ul>
<u>Après contact avec la peau</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Après contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.</li> <li>- En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.</li> <li>- Changer les vêtements contaminés et saturés.</li> <li>- En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.</li> </ul>
<u>Après contact avec les yeux</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en maintenant les paupières écartées et consulter un ophtalmologiste.</li> </ul>



---

## FIR-ADH BI (Partie A)

---

	- Appeler immédiatement un médecin.
<u>En cas d'ingestion</u>	- Consulter immédiatement un médecin (centre antipoison). - Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. - NE PAS faire vomir.

### 4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<u>Symptômes et effets - En cas d'inhalation</u>	- Essoufflement. Toux. Peut irriter les voies respiratoires.
--	--

<u>Symptômes et effets - Après contact avec la peau</u>	- Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  - Les symptômes suivants peuvent survenir : - Réactions allergiques - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
---	---

<u>Symptômes et effets - Après contact avec les yeux</u>	- Provoque des lésions oculaires graves.  - Larmolement. rougeur, démangeaisons, larmes.
--	--

<u>Symptômes et effets - En cas d'ingestion</u>	- Douleur abdominale  - L'ingestion peut provoquer nausées et vomissements. Irritation des muqueuses buccales. - Brûlures.
---	---

### 4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

---

### 5.1 - Moyens d'extinction

<u>Moyens d'extinction appropriés</u>	- ABC-poudre  - Brouillard d'eau - Dioxyde de carbone (CO2)
---------------------------------------	--

<u>Moyens d'extinction inappropriés</u>	- Jet d'eau puissant
---	----------------------

### 5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<u>Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</u>	- Liquide et vapeurs très inflammables.
---	---

<u>Produits de décomposition dangereux</u>	- Dégagement possible de fumées toxiques.
--	---

### 5.3 - Conseils aux pompiers

- Ne pas laisser les eaux de ruissellement des pompiers pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
- Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
- Eloigner le produit de la zone d'incendie.
- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.



## FIR-ADH BI (Partie A)

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Capuche de protection.
- Gants jetables.
- Lunettes avec protection latérale.
- Portez des gants de protection.

Pour les secouristes

- Éviter la génération de poussière.
- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Mettre les personnes en lieu sûr.

#### 6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.
- Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts.

#### 6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement

- Aucune information disponible.

Méthodes et matériel de nettoyage

- Absorber avec un matériau liant les liquides ( p. ex. sable, terre de diatomées, liants acides ou universels).
- Ventiler la zone affectée.

Techniques inappropriées

- Aucune information disponible.

#### 6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Élimination : voir section 13
- Equipement de protection individuelle : voir rubrique 8
- Manipulation sûre : voir section 7

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation

- Porter des vêtements de protection individuelle (voir section 8).
- Éviter de:Contact avec la peau
- Éviter de:Contact avec les yeux
- Ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.
- s'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.
- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Fournir une douche oculaire et étiqueter son emplacement bien en vue
- Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- Retirer immédiatement les vêtements contaminés et saturés.
- Se laver les mains avant les pauses et après le travail.



## FIR-ADH BI (Partie A)

### 7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine.
- Conserver sous clé.
- Stocker au sec.
- Stocker dans un endroit bien ventilé.

### 7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Respecter la fiche technique.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 - Paramètres de contrôle

méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle (80-62-6)	
VME ppm (FR)	50 ppm
VME mg/m <sup>3</sup> (FR)	205 mg/m <sup>3</sup>
VLE ppm (FR)	100 ppm
VLE mg/m <sup>3</sup> (FR)	410 mg/m <sup>3</sup>
IOELV TWA ppm (UE)	50 ppm
IOELV STEL ppm (UE)	100 ppm
acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque (79-41-4)	
VME ppm (FR)	20 ppm
VME mg/m <sup>3</sup> (FR)	70 mg/m <sup>3</sup>

- Aucune donnée disponible.

### DNEL / PNEC

méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle (80-62-6)			
Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL long terme par voie orale (répété)	8,2 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systemique
DNEL aigu par inhalation	416 mg/m <sup>3</sup>	Travailleurs	Local
DNEL aigu par inhalation	208 mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Local
DNEL long terme par inhalation	384,4 mg/m <sup>3</sup>	Travailleurs	Systemique
DNEL long terme par inhalation	208 mg/m <sup>3</sup>	Travailleurs	Local
DNEL long terme par inhalation	74,3 mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Systemique
DNEL long terme par inhalation	104 mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Local
DNEL aigu dermique, court terme	1,5 mg/cm <sup>2</sup>	Consommateurs	Local
DNEL aigu dermique, court terme	1,5 mg/cm <sup>2</sup>	Travailleurs	Local
DNEL long terme dermique	13,67 mg/kg bw/day	Travailleurs	Systemique
DNEL long terme dermique	1,5 mg/cm <sup>2</sup>	Travailleurs	Local
DNEL long terme dermique	8,2 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systemique
DNEL long terme dermique	1,5 mg/cm <sup>2</sup>	Consommateurs	Local
PNEC eaux, eau douce	0,94 mg/l		
PNEC eaux, eau de mer	0,094 mg/l		
PNEC eaux, libération périodique	0,94 mg/l		
PNEC sédiment, eau douce	10,2 mg/kg		
PNEC sédiment, eau de mer	1,02 mg/kg		
PNEC sol	1,48 mg/kg		
PNEC station d'épuration (STP)	10 mg/l		
acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque (79-41-4)			
Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL long terme par inhalation	29,6 mg/m <sup>3</sup>	Travailleurs	Systemique

## FIR-ADH BI(Partie A)

DNEL long terme par inhalation	88 mg/m <sup>3</sup>	Travailleurs	Local
DNEL long terme par inhalation	6,3 mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Systémique
DNEL long terme par inhalation	6,55 mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Local
DNEL long terme dermique	2,55 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systémique
DNEL long terme dermique	4,25 mg/kg bw/day	Travailleurs	Systémique
PNEC eaux, eau douce	0,82 mg/l		
PNEC eaux, eau de mer	0,82 mg/l		
PNEC eaux, libération périodique	0,82 mg/l		
PNEC sol	1,2 mg/kg		
PNEC station d'épuration (STP)	10 mg/l		

### Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (9003-36-5)

Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL long terme par voie orale (répété)	6,25 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systémique
DNEL long terme par inhalation	8,7 mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Systémique
DNEL long terme dermique	62,5 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systémique
PNEC eaux, eau douce	0,003 mg/l		
PNEC eaux, eau de mer	0,0003 mg/l		
PNEC sédiment, eau douce	0,294 mg/kg		
PNEC sédiment, eau de mer	0,0294 mg/kg		
PNEC sol	0,237 mg/kg		
PNEC station d'épuration (STP)	10 mg/l		

## 8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés - Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle - Lunettes avec protection latérale.

- Portez des gants de protection.

- Protection du corps appropriée: blouse de laboratoire

- Appareil de protection respiratoire approprié: Appareil avec filtre à particules (EN 143)



Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement - Aucune donnée disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles



## FIR-ADH BI (Partie A)

<u>État</u> <u>Couleur</u>	Liquide rose	<u>Aspect</u> <u>Odeur</u>	Liquide caractéristique
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		Aucune donnée disponible	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		Aucune donnée disponible	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Liquide et vapeurs très inflammables.	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		Aucune donnée disponible	
Densité		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Eau)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Solvants organiques)		Aucune donnée disponible	
Log KOW		Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		Aucune donnée disponible	
Viscosité, cinématique		Aucune donnée disponible	
Viscosité, dynamique		4000 mPa.s	

### Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrement	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

### 9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible
Indice de réfraction	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides	Aucune donnée disponible
Tension de surface	Aucune donnée disponible
Concentration de saturation	Aucune donnée disponible

- Aucune donnée disponible.

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1 - Réactivité

- Liquide et vapeurs très inflammables.

## FIR-ADH BI (Partie A)

### 10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

### 10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Aucune réaction dangereuse lors de la manipulation et du stockage conformément aux dispositions.

### 10.4 - Conditions à éviter

- Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.  
- Tenir à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues. Protéger de la lumière directe du soleil.

### 10.5 - Matières incompatibles

- Aucune donnée disponible.

### 10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Aucune donnée disponible.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

#### Toxicité : Mélange

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

- Aucune donnée disponible.

#### Toxicité : Substances

méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle (80-62-6)	
DL50 Orale (rat)	7900 mg/kg
DL50 Cutanée (lapin)	5000 mg/kg
CL50 Inhalation (rat)	7093 ppmV
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	29,04 mg/l
acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque (79-41-4)	
DL50 Orale (rat)	1320 mg/kg
DL50 Cutanée (lapin)	500 mg/kg < V < 1000 mg/kg
CL50 Inhalation (rat)	7,1 ppmV
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	7,1 mg/l
hydroperoxyde de , -diméthylbenzyle;hydroperoxyde de cumène hydroperoxyde de cumène (80-15-9)	
DL50 Orale (rat)	382 mg/kg



## FIR-ADH BI (Partie A)

2,2'-ethylenedioxydiethyl dimethacrylate (109-16-0)	
DL50 Orale (rat)	10837 mg/kg
DL50 Cutanée (rat)	> 2000 mg/kg
2,6-di-tert-butyl-p-cresol (128-37-0)	
DL50 Orale (rat)	6000 mg/kg
DL50 Cutanée (rat)	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Corrosion cutanée - Catégorie 1A - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Lésions oculaires graves - Catégorie 1

- Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Peut provoquer une allergie cutanée

- Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales - Non classé

- Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité - Non classé

- Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction - Non classé

- Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H335) - Peut irriter les voies respiratoires

- Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée - Non classé

- Aucune donnée disponible.

Danger par aspiration - Non classé

- Aucune information disponible.

### 11.2 - Informations sur les autres dangers

- Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
--------------------	--------------------------



## FIR-ADH BI (Partie A)

CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

- Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

### Toxicité : Substances

#### méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle (80-62-6)

CE50 48h crustacés	69 mg/l
CL50 96h poissons	79 mg/l
CEr50 algues	> 110 mg/l
NOEC chronique poissons	9,4 mg/l
NOEC chronique crustacés	3,5 mg/l
NOEC chronique algues	86 mg/l

#### acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque (79-41-4)

CE50 48h crustacés	> 130 mg/l
CL50 96h poissons	85 mg/l
CEr50 algues	45 mg/l
NOEC chronique poissons	10 mg/l
NOEC chronique crustacés	53 mg/l
NOEC chronique algues	9,8 mg/l

#### hydroperoxyde de , -diméthylbenzyle;hydroperoxyde de cumène hydroperoxyde de cumène (80-15-9)

CL50 96h poissons	3,9 mg/l
-------------------	----------

#### Formaldéhyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (9003-36-5)

CE50 48h crustacés	1,6 mg/l
CL50 96h poissons	0,55 mg/l
CEr50 algues	1,8 mg/l

#### 2,2'-ethylenedioxydiethyl dimethacrylate (109-16-0)

CL50 96h poissons	16,4 mg/l
CEr50 algues	> 100 mg/l
NOEC chronique poissons	100 mg/l

#### 2,6-di-tert-butyl-p-cresol (128-37-0)

CE50 48h crustacés	>= 0,84 mg/l
CL50 96h poissons	1,1 mg/l
CEr50 algues	>= 7 mg/l
CEr50 autres plantes aquatiques	0,758 mg/l

### 12.2 - Persistance et dégradabilité

#### Mélange

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
--------------------------------------	--------------------------



## FIR-ADH BI (Partie A)

Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune donnée disponible.

### Substances

hydroperoxyde de , -diméthylbenzyle;hydroperoxyde de cumène hydroperoxyde de cumène (80-15-9)	
% de biodégradation en 28 jours	Pas facilement biodégradable dans l'eau.
2,2'-ethylenedioxydiethyl dimethacrylate (109-16-0)	
% de biodégradation en 28 jours	75 %

### 12.3 - Potentiel de bioaccumulation

#### Mélange

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune donnée disponible.

### Substances

méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle (80-62-6)	
Log KOW	1,38
acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque (79-41-4)	
Log KOW	0,93
2,6-di-tert-butyl-p-cresol (128-37-0)	
Facteur de bioconcentration (FBC)	598
Log KOW	5,2

### 12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune donnée disponible.

### 12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

### 12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Aucune information disponible.

### 12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune donnée disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets - Aucune information disponible.

Evacuation des eaux - Aucune information disponible.

## FIR-ADH BI (Partie A)

<u>Précautions particulières à prendre</u>	- Aucune information disponible.
<u>Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale</u>	- Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.
<u>Codes de déchets / désignations de déchets selon Règlement 2014/955/UE</u>	08 04 09* - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

<u>Numéro ONU (ADR)</u>	:	UN2924
<u>Numéro ONU (ADN)</u>	:	UN2924
<u>Numéro ONU (IMDG)</u>	:	UN2924
<u>Numéro ONU (IATA)</u>	:	UN2924

#### 14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

<u>Nom d'expédition des Nations unies (ADR)</u>	:	LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.
<u>Nom d'expédition des Nations unies (ADN)</u>	:	LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.
<u>Nom d'expédition des Nations unies (IMDG)</u>	:	LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.
<u>Nom d'expédition des Nations unies (IATA)</u>	:	LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.

#### 14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

<u>ADR Classe(s) de danger pour le transport</u>	:	3
<u>ADR Code de classification:</u>	:	FC
<u>Pictogrammes</u>		



<u>Classe(s) de danger pour le transport (ADN)</u>	:	3
<u>Pictogrammes</u>		



<u>Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)</u>	:	3
<u>Pictogrammes</u>		



<u>Classe(s) de danger pour le transport (IATA)</u>	:	3
---	---	---

## FIR-ADH BI (Partie A)

### Pictogrammes



### 14.4 - Groupe d'emballage

<u>Groupe d'emballage</u>	:	II
<u>Groupe d'emballage (ADN)</u>	:	II
<u>Groupe d'emballage (IMDG)</u>	:	II
<u>Groupe d'emballage (IATA)</u>	:	II

### 14.5 - Dangers pour l'environnement

<u>Dangers pour l'environnement</u>	:	Non
<u>Polluant marin</u>	:	Non

### 14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### **ADR**

<u>ADR Code de classification:</u>	:	FC
<u>ADR Dispositions particulières</u>	:	274
<u>ADR Quantité limitée (LQ)</u>	:	1L
<u>Quantités exceptées ADR</u>	:	E2
<u>Instructions d'emballage ADR</u>	:	P001 IBC02
<u>Dispositions spéciales d'emballage ADR</u>	:	
<u>Dispositions pour l'emballage en commun ADR</u>	:	MP19
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	T11
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	TP2 TP27
<u>Code-citerne ADR</u>	:	L4BH
<u>Dispositions spéciales citernes ADR</u>	:	
<u>Véhicule pour le transport en citerne</u>	:	FL
<u>ADR catégorie de transport</u>	:	2
<u>ADR code de restriction en tunnel</u>	:	D/E
<u>Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Colis</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Exploitation</u>	:	S2 S20
<u>ADR Danger n° (code Kemler)</u>	:	338

#### **ADN**

<u>Dispositions particulières</u>	:	
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	
<u>Quantités exceptées</u>	:	



## FIR-ADH BI (Partie A)

### **IMDG**

<u>Dispositions particulières</u>	:	274
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	1 L
<u>Quantités exceptées</u>	:	E2
<u>Instructions d'emballage</u>	:	P001
<u>Dispositions spéciales d'emballage</u>	:	
<u>Instruction(s) IBC</u>	:	IBC02
<u>Dispositions IBC</u>	:	
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	T11
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	TP2 TP27
<u>Codes EmS</u>	:	F-E, S-C
<u>Arrimage et manutention</u>	:	Catégorie B SW2
<u>Séparation</u>	:	
<u>Propriétés et observations</u>	:	

### **IATA**

<u>PCA - Quantités exceptées</u>	:	E2
<u>PCA - Quantités limitées - Instructions d'emballage</u>	:	Y340
<u>PCA - Quantités limitées - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	0.5L
<u>PCA - Packing Instructions</u>	:	352
<u>PCA - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	1L
<u>CAO - Instructions d'emballage</u>	:	363
<u>CAO - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	5L
<u>Dispositions particulières</u>	:	A3 A803
<u>Code ERG</u>	:	3CH

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<u>Substances REACH candidates</u>	Aucun
<u>Substances Annex XIV</u>	Aucun
<u>Substances Annex XVII</u>	1,1,2-trichloroéthane (Index No.: 602-014-00-8 - EC No.: 201-166-9 - CAS No.: 79-00-5) méthanol (Index No.: 603-001-00-X - EC No.: 200-659-6 - CAS No.: 67-56-1)
<u>Teneur en COV</u>	Aucune donnée disponible
<u>RG - Maladies professionnelles</u>	RG 82 - Affections provoquées par le méthacrylate de méthyle  RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique



## FIR-ADH BI (Partie A)

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
2,02	19/02/2025		Mise à jour des coordonnées téléphoniques
2,01	25/01/2024		
2	29/11/2022		

#### Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 3 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 3
Acute Tox. 3 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 3
Acute Tox. 3 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 3
Acute Tox. 4 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 4
Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4
Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Aquatic Chronic 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1
Carc. 1B	Cancérogénicité - Catégorie 1B
Carc. 2	Cancérogénicité - Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H350	Peut provoquer le cancer .
H351	Susceptible de provoquer le cancer .



## FIR-ADH BI (Partie A)

H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes .
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Org. Perox. E	Peroxydes organiques - type E
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée - Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée - Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1B
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée - Catégorie 2
STOT SE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H335)

Les informations susmentionnées, bien que correctes, ne sont pas toutes inclusives et seront utilisées comme guide seulement. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité a été obtenue à partir d'une variété de sources et est considérée comme exacte et à jour à la date d'émission indiquée. DOSAKOL et / ou ses agents ne peuvent accepter aucune responsabilité quant à l'utilisation des informations contenues dans cette fiche de données ou pour l'utilisation, l'application ou le traitement du produit décrit dans cette fiche technique. Les utilisateurs doivent noter la possibilité de dangers survenant en raison de l'utilisation inappropriée du produit.

\*\*\* \*\*